COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin à vingt heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 3 juin 2023.

Etaient présents : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, Roselyne GUILBERT, Dorothée ANNEBICQUE, Joseph CARLIER, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Michelle LEFEBVRE ;

Absents excusés : David DAMBRUNE procuration à Luc AZELART, Adrien DILLY, Etienne DILLY.

Secrétaire de séance : Michelle LEFEBVRE

Délibération n°5/2023 : Subventions aux associations 2023

- CCAS 550 €
- AMICALE CLUB 3è AGE 255 €
- AMICALE DES DONNEURS DE SANG 125 €
- ASSOCIATION AC-PG 140 €
- CLUB GYM DETENTE 100 €
- COMICE AGRICOLE DU CANTON DE LUMBRES 100 €
- COOPERATIVE SCOLAIRE 230 €
- SOCIETE DE CHASSE DE MAISNIL 100 €
- SOCIETE DE CHASSE DE DOHEM 100 €
- COMITE DES FETES 2 155 €
- ASSADD 200 €
- LAFC 3215 €
- Union Musicale de DOHEM 4000 €

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 10/06/2023
et publication le 10/06/2023

Dohem, le 09/06/2023

Le Maire,

Patricia POULAIN

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 OCT. 2023

Le Maire, P. POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380